

Ma province n'est pas plus juste que les autres. On peut dire sans erreur du Québec et de l'Ontario qu'il n'existe pas d'égalité de chances d'une partie à l'autre de ces provinces. Il y a beaucoup de chômage en Ontario, dans votre circonscription, monsieur l'Orateur, et dans la mienne—dans l'est et dans le nord de l'Ontario. La mesure que nous envisageons à titre de prévision ne stipule pas que le gouvernement fédéral fixera des critères pour assurer que les régions à chômage élevé bénéficieront de mesure spéciales. Le gouvernement fédéral a décidé simplement d'attribuer les fonds aux provinces. Faute pour celles-ci de se montrer directement intéressées, les municipalités elles-mêmes peuvent mettre les projets en œuvre, avec l'agrément de la province.

Dans ma propre région, comme dans d'autres parties de l'Ontario, il y a des îlots, des municipalités où le taux de chômage atteint 35 à 40 p. 100. Je donnerai un exemple. Il est probable que 40 p. 100 de la population active de Cobalt est actuellement en chômage. Ceux qui travaillent sont disposés à solliciter des fonds par le truchement de la municipalité en faveur de projets valables et je suis certain qu'ils seront très satisfaits d'obtenir, en plus des coûts de main-d'œuvre, des subventions en capital quelconques pour tout projet qu'ils pourraient envisager d'entreprendre. Votre Honneur sait peut-être que le gouvernement fédéral a fait effectivement à la population de Cobalt une offre en vertu d'une subvention du ministère de l'Expansion économique régionale, d'un montant de \$750,000. Mais à cause des agissements des fonctionnaires fédéraux et des dirigeants de la société en cause, l'offre a été retirée. Ce fut une catastrophe, entraînant pour la collectivité une perte d'environ 2.5 millions de dollars.

Je suis sûr que les membres de cette communauté et d'autres seraient heureux de tirer parti des propositions du gouvernement si elles étaient mises à leur disposition en fonction de la nécessité d'occasions d'emploi plus nombreuses. Il faudrait leur donner la préférence lorsqu'il s'agit de décider des régions où seront dépensées ces sommes. Je pense à une autre collectivité qui a déjà trouvé \$7,000—c'est une très petite collectivité—en vue de la construction d'une patinoire et d'une salle municipale. Je pense qu'elle envisage une dépense de \$25,000. Je crois savoir qu'elle peut obtenir de l'aide dans le cadre du programme de travaux d'hiver, du moins en ce qui concerne les coûts de main-d'œuvre. Dans les municipalités rurales, le problème le plus important que présentent les projets de ce genre est toutefois celui des immobilisations. Tout député le moins intéressé à aider les communautés où le taux de chômage est anormalement élevé devrait insister pour que soit incluse dans le programme une condition qui obligerait les gouvernements provinciaux à accorder des fonds aux communautés qui en ont le plus besoin et qui sont les plus intéressées à se débrouiller.

J'ai dit hier, et c'est vrai, que Toronto, par exemple, pourrait décider de construire une route, à son avis d'importance vitale, jusqu'à l'aéroport de Pickering. Ou encore, de construire un sentier jusqu'à Malton. N'oubliez pas que nous parlons de 100 millions de dollars sur trois ans. C'est une bagatelle pour le genre de projets que je viens de mentionner. Mais un montant de cette importance pourrait être très utile, dans bien des régions reculées de l'Ontario, à des localités moins peuplées qui veulent s'aider et trouver du travail à leurs chômeurs. La ville de Cobalt recevra probablement beaucoup plus d'argent de la caisse d'assurance-chômage et du bien-être social qu'il ne lui en faudrait pour lancer un programme

Subsides

de travaux d'envergure, à condition que les capitaux requis par un projet semblable puissent lui être fournis sur une période de plusieurs années.

Si nous adoptons le crédit sous sa forme actuelle, ce qu'on nous invite à faire, nous admettons que les fonctionnaires peuvent juger mieux que nous, qu'ils faut leur laisser le soin de prendre les décisions et dans l'ordre fédéral et dans l'ordre provincial. Je suis scandalisé de voir les membres du cabinet s'occuper aussi peu de leurs ministères et de ce qui se passe une fois les bills adoptés par la Chambre. Mais dans le cas présent, bien entendu, ils ne se soucient guère de présenter un projet de loi que nous pourrions étudier. Ils demandent à la Chambre de voter un crédit. Certes, il faut appuyer toute initiative raisonnable en vue de remédier au chômage et je ne recommande pas aux députés de rejeter cette proposition, mais ils devraient vraiment songer...

M. l'Orateur: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député, mais on me signale que son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Peters: Merci monsieur l'Orateur. Je signalerai en terminant aux autres députés, notamment ceux qui siègent ici depuis peu, qu'ils devraient examiner minutieusement ce qui se passe quand on légifère de cette façon. Ils n'auront pas l'occasion de faire un apport valable au programme. Ils seront incapables d'exercer une influence sur les critères établis. Les provinces peuvent utiliser ces subventions à leur guise; on ne peut s'assurer que les localités dans les diverses provinces qui ont davantage besoin de ces fonds pourront en profiter.

J'espère sincèrement que d'autres députés prendront conscience des difficultés qui surgissent lorsqu'une mesure législative est présentée par le biais de prévisions budgétaires, notamment lorsque les programmes présentés dureront probablement de nombreuses années. Si au moins on avait présenté un bill prévoyant l'établissement d'un fonds d'investissement pour les projets d'hiver, nous aurions pu tenir un débat utile.

M. Hugh Poulin (Ottawa-Centre): Puis-je d'abord faire quelques observations au sujet des derniers propos du député de Timiskaming (M. Peters)? Il convient avec moi et avec la plupart des députés, je crois, que le genre de projet envisagé dans ce crédit serait salutaire aux Canadiens, notamment en raison de la proportion élevée de chômage dans de nombreuses régions du pays. Somme toute, l'objectif premier de cette caisse est de réduire le taux élevé de chômage qui est évident dans certaines régions. Contrairement au député de Timiskaming, je fais beaucoup confiance aux fonctionnaires qui vont être chargés de l'exécution de ces projets si la Chambre approuve ce crédit.

• (1530)

Je ne crois pas que la Chambre ait l'obligation, voire le devoir ou la responsabilité de rédiger les contrats passés par le gouvernement avec les pouvoirs provinciaux. Il suffit que le programme nous soit présenté avec assez de détails pour que nous puissions l'évaluer sincèrement et avec précision et nous assurer qu'il profitera effectivement aux Canadiens dans le domaine visé.

Le ministre des Finances (M. Turner) a indiqué, au comité des prévisions budgétaires comme hier à la Chambre, qu'à la suite d'entretiens avec les divers ministres des